

NOTE EXPLICATIVE

DE SYNTHÈSE

OBJET : Compte administratif du budget annexe de la gestion du service d'assainissement collectif pour l'exercice 2022

P. J. : - 3 projets de délibération
 - 1 maquette financière et ses annexes

1. LES RESULTATS

Le compte administratif du budget annexe de la gestion du service d'assainissement collectif pour l'exercice 2022 présente un résultat définitif déficitaire de 68 081 469 francs CFP, se décomposant comme suit :

Détermination du résultat	CA 2022
1 Résultat d'exploitation	35 611 342
2 Solde d'exécution d'investissement	38 096 372
3 Résultat de clôture 2022 (= 1+2)	73 707 714
4 Restes à réaliser d'exploitation	-
5 Restes à réaliser d'investissement	-141 789 183
6 Résultat définitif 2022 (= 3+4+5)	-68 081 469

Ce compte administratif est conforme au compte de gestion du trésorier de la province Sud qui présente le même résultat de clôture pour l'exercice 2022, comme récapitulé dans le tableau suivant :

Budget annexe service d'assainissement	Résultat de clôture de l'exercice 2021	Part affectée à l'investissement exercice 2022	Résultat de l'exercice 2022	Résultat de clôture de l'exercice 2022
Investissement	-13 349 279		51 445 651	38 096 372
Exploitation	16 666 995	16 666 995	35 611 342	35 611 342
TOTAL	3 317 716	16 666 995	87 056 993	73 707 714

Par souci de clarté dans la présentation, seules les opérations réelles feront l'objet d'un commentaire. Les restes à réaliser ainsi que les opérations d'ordre seront formalisés dans un tableau synthétique en fin de note.

2. L'EXECUTION

A. EN SECTION D'EXPLOITATION

L'exploitation du service d'assainissement collectif s'est opérée comme suit (hors résultat reporté) :

a) Les dépenses

Dépenses	Prévisions	Engagé	%	Exécuté	%	Reporté	%
Fonctionnement du service d'assainissement collectif	98 290 000	95 659 762	97,32%	95 659 762	97,32%	0	0,00%
Frais de personnel	99 600 000	99 519 858	99,92%	99 519 858	99,92%	0	0,00%
Charges financières	4 355 000	4 354 823	100,00%	4 354 823	100,00%	0	0,00%
Total	202 245 000	199 534 443	98,66%	199 534 443	98,66%	0	0,00%

Les dépenses d'exploitation ont été mandatées à hauteur de 199 534 443 francs CFP. Elles se répartissent comme suit :

➤ Frais d'exploitation : 95 659 762 F

- frais d'entretien des ouvrages d'assainissement et servitudes : 3 389 595 F
- frais bancaires : 3 262 069 F
- charges d'administration générale refacturées : 34 757 645 F
- admission en non-valeur (droit de raccordement) : 429 095 F
- titres annulés (droit de raccordement) : 53 821 358 F

➤ Frais de personnel : 99 519 858 F

Il s'agit du coût du personnel affecté à ce service en 2022, faisant l'objet d'une refacturation du budget principal sur lequel émargent les agents.

➤ Intérêts des emprunts : 4 354 823 F

Les intérêts de l'annuité de la dette au titre de l'année 2022 se sont élevés à 4 354 823 francs CFP.

b) Les recettes

Recettes	Prévisions	Exécution	%
Redevances d'assainissement	266 000 000	275 315 844	103,50%
Droits de raccordement	55 000 000	4 511 169	8,20%
Produits exceptionnels	0	5 194 286	
Total	321 000 000	285 021 299	88,79%

Les recettes d'exploitation comptabilisées se décomposent comme suit :

- redevances d'assainissement : 275 315 844 F
- droit de raccordement : 4 511 169 F
- produits exceptionnels (pénalités sur marchés et régularisation) : 5 194 286 F

B. EN SECTION D'INVESTISSEMENT

En investissement, l'exécution du budget s'est opérée comme suit (hors résultat reporté) :

a) Les dépenses

Dépenses	Prévisions	Engagé	%	Exécuté	%	Reporté	%
Programme d'investissement	532 651 693	501 096 045	94,08%	359 306 862	67,46%	141 789 183	26,62%
Remboursement capital de la dette	73 900 000	73 659 290	99,67%	73 659 290	99,67%	0	0,00%
Total	606 551 693	574 755 335	94,76%	432 966 152	71,38%	141 789 183	23,38%

Les dépenses d'investissement mandatées au cours de l'exercice se sont élevées à 432 966 152 francs CFP. Elles se répartissent comme suit :

➤ Programme d'investissement : 359 306 862 F

Les travaux consacrés à l'amélioration et au renforcement du traitement des eaux usées ont été mandatés à hauteur de 359 306 862 francs CFP, détaillés comme suit :

- Etudes

- mise en séparatif de réseaux : 617 450 F
 - études au titre du schéma directeur d'assainissement : 8 483 684 F

- Travaux

- extension de la station d'épuration (STEP) de Yahoué : 77 782 995 F
 - raccordement de Sakamoto à la STEP Baie de Sainte Marie : 33 977 213 F
 - raccordement du poste de refoulement Marmaiton : 40 411 887 F
 - raccordement rue Taragnat au poste de refoulement Capucines : 23 512 174 F
 - réseaux d'eaux usées quartier de l'Anse Vata : 34 526 025 F
 - réseaux d'eaux usées rue Henri Martinet : 31 446 167 F
 - réseaux d'eaux usées rue Roffey : 5 673 722 F
 - réseaux d'eaux usées rues Porcheron, Lescour et Guégan : 19 411 598 F
 - réseaux d'eaux usées rues République et Clémenceau : 6 429 875 F
 - mise en séparatif des réseaux au Val Plaisance : 2 101 376 F
 - mise à niveau de la STEP de Rivière Salée : 29 096 948 F
 - requalification de la rue Georges Lèques : 5 052 062 F
 - divers raccordement sur réseaux d'eaux usées : 21 236 876 F
 - divers travaux sur réseaux d'assainissement : 19 546 810 F

➤ Dette : 73 659 290 F

Le remboursement du capital de la dette de ce budget annexe s'est élevé à 73 659 290 francs CFP.

b) Les recettes

Recettes	Prévisions	Exécution	%
Subventions d'investissement	108 338 815	108 455 626	100,11%
Emprunt	376 140 162	309 413 668	82,26%
Affectation du résultat 2021	16 666 995	16 666 995	100,00%
Total	501 145 972	434 536 289	86,71%

Les recettes d'investissement constatées s'élèvent à 434 536 289 francs CFP. Elles sont réparties comme suit :

➤ Subventions d'investissement : 108 455 626 F

• Contrat d'agglomération 2017-2022 :

- Etat :

✓ travaux d'extension de la STEP de Yahoué : 28 000 000 F
 ✓ travaux d'eaux usées quartier de l'Anse Vata : 33 131 312 F
 ✓ réfection de la route du Port Despointes : 2 072 083 F

- Province Sud :

✓ travaux d'extension de la STEP de Yahoué : 3 737 768 F
 ✓ travaux d'eaux usées quartier de l'Anse Vata : 14 968 966 F
 ✓ réfection de la route du Port Despointes : 4 700 507 F

- Office français de la biodiversité :

✓ mise à niveau de la STEP de Rivière Salée : 12 000 000 F
 ✓ raccordement de la Vallée des Colons au collecteur de Sainte Marie : 3 660 000 F

- Fonds calédonien de l'habitat :

✓ réseaux d'eaux usées rues République et Clémenceau : 6 184 990 F

➤ Emprunt : 309 413 668 F

En complément des subventions d'investissement, de l'épargne et du résultat de l'exercice 2021, le financement du programme d'investissement a nécessité le recours à un emprunt de 309 413 668 francs CFP auprès de l'Agence Française de Développement.

➤ Affectation du résultat 2021 : 16 666 995 F

Le besoin de financement de la section d'investissement a été couvert par l'affectation du résultat 2021 pour un montant de 16 666 995 francs CFP.

3. RESTES A REALISER

Les restes à réaliser de l'exercice correspondent à des dépenses engagées et non mandatées au 31 décembre 2022, pour lesquelles il existe un acte d'engagement. Ils s'établissent comme suit en dépenses d'investissement :

Dépenses d'investissement à reporter sur 2023

Opération	Compte	Libellé	Montant reporté
6101	2031	Frais d'études	814 900
	2315	Installations, matériel et outillage techniques	14 545 614
6124	2315	Installations, matériel et outillage techniques	126 428 669
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT A REPORTER SUR 2023 :			141 789 183 F

4. LES OPERATIONS D'ORDRE

Les opérations d'ordre de section à section de l'exercice 2022 (opérations ne donnant pas lieu à des mouvements de trésorerie) sont récapitulées ci-dessous.

OPERATIONS	DEPENSES			RECETTES		
	Chapitre	Cpte	Montant	Chapitre	Cpte	Montant
PROVISION POUR CREANCES IRRECOUVRABLES	042	6815	8 085 000	040	15182	8 085 000
AMORTISSEMENTS RESEAUX D'ASSAINISSEMENT	042	6811	41 790 514	040	281532	41 790 514
TRANSFERT FRAIS D'ETUDES	041	2315	17 306 183	041	2031	17 306 183
TRANSFERT AVANCES VERSEES	041	2315	10 194 903	041	238	10 194 903
	TOTAL		77 376 600	TOTAL		77 376 600

5. CONCLUSION

Conforme au compte de gestion du trésorier de la province Sud, le compte administratif du budget annexe de la gestion du service d'assainissement collectif présente donc, pour l'exercice 2022, un résultat définitif déficitaire de 68 081 469 francs CFP.

Le programme d'investissement engagé s'est élevé à 501 millions de francs CFP, financé par l'exploitation du service, des subventions d'équipement, un emprunt de 309 millions de francs CFP et par le résultat de l'exercice 2021.

Le résultat définitif sera définitivement intégré au budget 2023 à l'occasion de l'affectation des résultats, après le vote du présent compte administratif.

Tels sont les éléments du compte administratif de ce budget annexe pour l'exercice 2022 que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le 17 mai 2023

Le Maire,

 Sonia LAGARDE





565

VILLE DE NOUMEA
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le jeudi 8 mai à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de de Monsieur Jean-Pierre DELRIEU, 1^{er} Adjoint au Maire.

Le Maire, Sonia LAGARDE, se retire de la séance pour le vote du compte administratif du budget principal et des budgets annexes du Maire pour l'exercice 2022.

ETAIENT PRESENTS :

	M.	Jean-Pierre DELRIEU	M.	Marc LE LEIZOUR
	Mme	Chantal BOUYE	Mme	Anne-Christine CHIMENTI
	M.	Patrick GUILLON	Mme	Kimberley BARONI
	Mme	Fabienne CHARDIGNY	M.	Christophe DELIERE
	M.	Tristan DERYCKE	M.	Michel DESMEUZES
	M.	Warren NAXUE	Mme	Christine BELLET
	M.	Marc ZEISEL	M.	Jean-Marie FIRMIN-GUION
DATE DE CONVOCATION	Mme	Pascale SERVENT	Mme	Liliane CONDOUMY
02.06.2023	M.	Michel FONGUE	M.	Claude CHARLOT
	Mme	Janine BAJON	Mme	Muriel GERMAIN
	Mme	Vaimoé ALBANESE	M.	Patrick SAKOUMORI
	M.	Philippe BLAISE	Mme	Magali MANUOHALALO
DATE D'AFFICHAGE	Mme	Naïa WATEOU	M.	Jérémie KATIDJO-MONNIER
02.06.2023	Mme	Valérie LAROQUE	Mme	Laurie HUMUNI
	Mme	Charlotte THAIAWE	Mme	Veylma FALAE0
	Mme	Stéphanie PAIMAN	M.	Emmanuel BERART
	M.	Alexandre MACHFUL	M.	Eric MELTESALE
	M.	Bruno CAPY	Mme	Christine LE SAINT
	Mme	Tuilogona O'CONNOR		

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice	:	53	Mme	Diane BUI-DUYET	M.	Makaokio FIHIPALAI
			Mme	Françoise SUVE	Mme	Christiane SARIDJAN
			Mme	Isabelle LAFLEUR	M.	Daniel HINSCHBERGER
Nombre de présents	:	37	M.	Nicolas BRIGNONE	M.	Joseph BOANEMOA
Nombre de votants	:	50	Mme	Cindy PRALONG	M.	Bernard LAVANDIER
(13 procurations)			M.	Luc BRUN	Mme	Jeanne POELLABAUER
			M.	Christophe DELESSERT	M.	Brice VIRIAMU-HURSTEL
			Mme	Laurène CASSAGNE		

Madame Kimberley BARONI a été élue secrétaire de séance.

ABSTENTION :

M. Joseph BOANEMOA et Mme Laurie HUMUNI, de «Unité Pays»

Mme Veylma FALAE0 et M. Brice VIRIAMU-HURSTEL de «Nouméa, c'est vous»

M. Emmanuel BERART, de «Génération Nouméa»

DELIBERATION N° 2023/565

approuvant le compte de gestion du trésorier de la province Sud
relatif au budget annexe de la gestion du service d'assainissement collectif pour l'exercice 2022

Le conseil municipal de la ville de Nouméa, réuni en séance publique, le - 8 JUIN 2023

Calédonie

VU la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-

VU la loi n° 99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU l'instruction budgétaire et comptable M 4,

VU la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2012/1509 du 26 décembre 2012 portant création des budgets annexes,

VU la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2015/1676 du 22 décembre 2015, modifiant l'annexe 1 de la délibération du conseil municipal n° 2012/1509 du 26 décembre 2012 relative aux règles comptables de gestion des budgets annexes,

VU le contrat d'agglomération 2017-2022 du Grand Nouméa signé le 23 décembre 2017,

VU la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2021/108 du 18 janvier 2021 portant création de la régie dotée de la seule autonomie financière chargée de la gestion du service d'assainissement collectif,

VU la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2022/134 du 23 février 2022 modifiée relative au budget annexe primitif pour la gestion du service d'assainissement collectif pour l'exercice 2022,

VU la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2022/135 du 23 février 2022 modifiée relative aux autorisations de programme et crédits de paiement du budget annexe primitif pour la gestion du service d'assainissement collectif pour l'exercice 2022,

VU la délibération du conseil municipal n° 2022/580 du 14 juin 2022 portant affectation du résultat de l'exercice 2021 du budget annexe de la gestion du service d'assainissement collectif,

VU le compte administratif du budget annexe de la gestion du service d'assainissement collectif pour l'exercice 2022,

VU le compte de gestion du trésorier de la province Sud du budget annexe de la gestion du service d'assainissement collectif pour l'exercice 2022,

VU l'avis émis par le conseil d'exploitation de la régie chargée de la gestion du service d'assainissement collectif en sa séance du 24 mai 2023,

VU la note explicative de synthèse n° 2023/55 du 17 mai 2023,

La commission du budget et des finances entendue en séance du 24 mai 2023,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} /

Le compte de gestion du budget annexe de la gestion du service d'assainissement collectif du trésorier de la province Sud pour l'exercice 2022 est arrêté ainsi qu'il suit :

Budget annexe service d'assainissement	Résultat de clôture de l'exercice 2021	Part affectée à l'investissement exercice 2022	Résultat de l'exercice 2022	Résultat de clôture de l'exercice 2022
Investissement	-13 349 279		51 445 651	38 096 372
Exploitation	16 666 995	16 666 995	35 611 342	35 611 342
TOTAL	3 317 716	16 666 995	87 056 993	73 707 714

ARTICLE 2 /

Le compte de gestion du trésorier de la province Sud est adopté en conformité avec le compte administratif du budget annexe de la gestion du service d'assainissement collectif pour l'exercice 2022.

ARTICLE 3 /

Le délai de recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 4 /

Le président de séance est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au commissaire délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie électronique.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE - 8 JUIN 2023

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE - 9 JUIN 2023

Le secrétaire de séance,


Kimberley BARONI

Le président de séance


Jean-Pierre DELRIE

1^{er} adjoint au Maire
chargé de la coordination municipale,
des ressources humaines, de l'action éducative,
de l'insertion et de la prévention de la délinquance

DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD - 1
D.F. (dont T.P.S.) - 2
MISE EN LIGNE - 1

Mis en ligne le :

12 JUIN 2023



566

VILLE DE NOUMEA
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le jeudi 8 mai à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de de Monsieur Jean-Pierre DELRIEU, 1^{er} Adjoint au Maire.

Le Maire, Sonia LAGARDE, se retire de la séance pour le vote du compte administratif du budget principal et des budgets annexes du Maire pour l'exercice 2022.

ETAIENT PRESENTS :

	M.	Jean-Pierre DELRIEU	M.	Marc LE LEIZOUR
	Mme	Chantal BOUYE	Mme	Anne-Christine CHIMENTI
	M.	Patrick GUILLON	Mme	Kimberley BARONI
	Mme	Fabienne CHARDIGNY	M.	Christophe DELIERE
	M.	Tristan DERYCKE	M.	Michel DESMEUZES
	M.	Warren NAXUE	Mme	Christine BELLET
	M.	Marc ZEISEL	M.	Jean-Marie FIRMIN-GUION
DATE DE CONVOCATION	Mme	Pascale SERVENT	Mme	Liliane CONDOUMY
02.06.2023	M.	Michel FONGUE	M.	Claude CHARLOT
	Mme	Janine BAJON	Mme	Muriel GERMAIN
	Mme	Vaimoé ALBANESE	M.	Patrick SAKOUMORI
	M.	Philippe BLAISE	Mme	Magali MANUOHALALO
DATE D'AFFICHAGE	Mme	Naïa WATEOU	M.	Jérémie KATIDJO-MONNIER
02.06.2023	Mme	Valérie LAROQUE	Mme	Laurie HUMUNI
	Mme	Charlotte THAIAWE	Mme	Veylma FALAE0
	Mme	Stéphanie PAIMAN	M.	Emmanuel BERART
	M.	Alexandre MACHFUL	M.	Eric MELTESALE
	M.	Bruno CAPY	Mme	Christine LE SAINT
	Mme	Tuilogona O'CONNOR		

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice	:	53	Mme Diane BUI-DUYET	M.	Makaokio FIHIPALAI
			Mme Françoise SUVE	Mme	Christiane SARIDJAN
			Mme Isabelle LAFLEUR	M.	Daniel HINSCHBERGER
Nombre de présents	:	37	M. Nicolas BRIGNONE	M.	Joseph BOANEMOA
Nombre de votants	:	50	Mme Cindy PRALONG	M.	Bernard LAVANDIER
(13 procurations)			M. Luc BRUN	Mme	Jeanne POELLABAUER
			M. Christophe DELESSERT	M.	Brice VIRIAMU-HURSTEL
			Mme Laurène CASSAGNE		

Madame Kimberley BARONI a été élue secrétaire de séance.

ABSTENTION :

M. Joseph BOANEMOA et Mme Laurie HUMUNI, de «Unité Pays»
Mme Veylma FALAE0 et M. Brice VIRIAMU-HURSTEL de «Nouméa, c'est vous»
M. Emmanuel BERART, de «Génération Nouméa»

DELIBERATION N° 2023/566
approuvant le compte administratif du budget annexe
de la gestion du service d'assainissement collectif pour l'exercice 2022

Le conseil municipal de la ville de Nouméa, réuni en séance publique le - 8 JUIN 2023

Calédonie
VU la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-

VU la loi n° 99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU l'instruction budgétaire et comptable M 4,

VU la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2012/1509 du 26 décembre 2012 portant création des budgets annexes,

VU la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2015/1676 du 22 décembre 2015, modifiant l'annexe 1 de la délibération du conseil municipal n° 2012/1509 du 26 décembre 2012 relative aux règles comptables de gestion des budgets annexes,

VU le contrat d'agglomération 2017-2022 du Grand Nouméa signé le 23 décembre 2017,

VU la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2021/108 du 18 janvier 2021 portant création de la régie dotée de la seule autonomie financière chargée de la gestion du service d'assainissement collectif,

VU la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2022/134 du 23 février 2022 modifiée relative au budget annexe primitif pour la gestion du service d'assainissement collectif pour l'exercice 2022,

VU la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2022/135 du 23 février 2022 modifiée relative aux autorisations de programme et crédits de paiement du budget annexe primitif pour la gestion du service d'assainissement collectif pour l'exercice 2022,

VU la délibération du conseil municipal n° 2022/580 du 14 juin 2022 portant affectation du résultat de l'exercice 2021 du budget annexe de la gestion du service d'assainissement collectif,

VU le compte administratif du budget annexe de la gestion du service d'assainissement collectif pour l'exercice 2022,

VU le compte de gestion du trésorier de la province Sud du budget annexe de la gestion du service d'assainissement collectif pour l'exercice 2022,

VU l'avis émis par le conseil d'exploitation de la régie chargée de la gestion du service d'assainissement collectif en sa séance du 24 mai 2023,

VU la note explicative de synthèse n° 2023/55 du 17 mai 2023,

La commission du budget et des finances entendue en séance du 24 mai 2023,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} /

Le compte administratif du budget annexe de la gestion du service d'assainissement collectif pour l'exercice 2022 est arrêté ainsi qu'il suit :

Libellé	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		CUMUL DES SECTIONS	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Prévisions budgétaires	326 700 000	326 700 000	653 102 058	653 102 058	979 802 058	979 802 058
Réalisations	249 409 957	285 021 299	460 467 238	511 912 889	709 877 195	796 934 188
I-Résultat de l'exercice		35 611 342		51 445 651		87 056 993
II-Résultats antérieurs reportés			13 349 279		13 349 279	0
III-Résultat de clôture (I+II)		35 611 342		38 096 372		73 707 714
Restes à réaliser			141 789 183		141 789 183	
IV-Résultat des restes à réaliser			141 789 183		141 789 183	
V-Résultat définitif (III+IV)		35 611 342	103 692 811		68 081 469	

ARTICLE 2 /

Le compte administratif du budget annexe de la gestion du service d'assainissement collectif est adopté en conformité avec le compte de gestion du trésorier de la province Sud pour l'exercice 2022.

ARTICLE 3 /

Le délai de recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 4 /

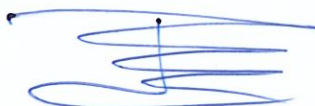
Le président de séance est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au commissaire délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie électronique.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE - 8 JUIN 2023

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE - 9 JUIN 2023

Le secrétaire de séance,



Kimberley BARONI

DESTINATAIRES :
 SUBD. ADMINIS. SUD - 1
 D.F. (dont T.P.S.) - 2
 MISE EN LIGNE - 1

Mis en ligne le :

12 JUIN 2023

Le président de séance,




Jean-Pierre DELFRAY
 1^{er} adjoint au Maire
 chargé de la coordination municipale
 des ressources humaines, de l'action éducative,
 de l'insertion et de la prévention de la délinquance



VILLE DE NOUMEA
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le jeudi 8 mai à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de de Monsieur Jean-Pierre DELRIEU, 1^{er} Adjoint au Maire.

Le Maire, Sonia LAGARDE, se retire de la séance pour le vote du compte administratif du budget principal et des budgets annexes du Maire pour l'exercice 2022.

ETAIENT PRESENTS :

	M.	Jean-Pierre DELRIEU	M.	Marc LE LEIZOUR
	Mme	Chantal BOUYE	Mme	Anne-Christine CHIMENTI
	M.	Patrick GUILLON	Mme	Kimberley BARONI
	Mme	Fabienne CHARDIGNY	M.	Christophe DELIERE
	M.	Tristan DERYCKE	M.	Michel DESMEUZES
	M.	Warren NAXUE	Mme	Christine BELLET
	M.	Marc ZEISEL	M.	Jean-Marie FIRMIN-GUION
DATE DE CONVOCATION	Mme	Pascale SERVENT	Mme	Liliane CONDOUMY
02.06.2023	M.	Michel FONGUE	M.	Claude CHARLOT
	Mme	Janine BAJON	Mme	Muriel GERMAIN
	Mme	Vaimoé ALBANESE	M.	Patrick SAKOUMORI
	M.	Philippe BLAISE	Mme	Magali MANUOHALALO
DATE D'AFFICHAGE	Mme	Naïa WATEOU	M.	Jérémie KATIDJO-MONNIER
02.06.2023	Mme	Valérie LAROQUE	Mme	Laurie HUMUNI
	Mme	Charlotte THAIAWE	Mme	Veylma FALAE0
	Mme	Stéphanie PAIMAN	M.	Emmanuel BERART
	M.	Alexandre MACHFUL	M.	Eric MELTESALE
	M.	Bruno CAPY	Mme	Christine LE SAINT
	Mme	Tuilogona O'CONNOR		

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice	:	53	Mme Diane BUI-DUYET	M.	Makaokio FIHIPALAI
			Mme Françoise SUVE	Mme	Christiane SARIDJAN
			Mme Isabelle LAFLEUR	M.	Daniel HINSCHBERGER
Nombre de présents	:	37	M. Nicolas BRIGNONE	M.	Joseph BOANEMOA
Nombre de votants	:	50	Mme Cindy PRALONG	M.	Bernard LAVANDIER
(13 procurations)			M. Luc BRUN	Mme	Jeanne POELLABAUER
			M. Christophe DELESSERT	M.	Brice VIRIAMU-HURSTEL
			Mme Laurène CASSAGNE		

Madame Kimberley BARONI a été élue secrétaire de séance.

ABSTENTION :

M. Joseph BOANEMOA et Mme Laurie HUMUNI, de «Unité Pays»
Mme Veylma FALAE0 et M. Brice VIRIAMU-HURSTEL de «Nouméa, c'est vous»
M. Emmanuel BERART, de «Génération Nouméa»

DELIBERATION N° 2023/ 567

relative aux autorisations de programme et crédits de paiement du compte administratif du budget annexe de la gestion du service d'assainissement collectif pour l'exercice 2022

Le conseil municipal de la ville de Nouméa, réuni en séance publique le **8 JUIN 2023**

Calédonie

VU la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-

VU la loi n° 99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU l'instruction budgétaire et comptable M 4,

VU la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2012/1509 du 26 décembre 2012 portant création des budgets annexes,

VU la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2015/1676 du 22 décembre 2015, modifiant l'annexe 1 de la délibération du conseil municipal n° 2012/1509 du 26 décembre 2012 relative aux règles comptables de gestion des budgets annexes,

VU le contrat d'agglomération 2017-2022 du Grand Nouméa signé le 23 décembre 2017,

VU la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2021/108 du 18 janvier 2021 portant création de la régie dotée de la seule autonomie financière chargée de la gestion du service d'assainissement collectif,

VU la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2022/134 du 23 février 2022 modifiée relative au budget annexe primitif pour la gestion du service d'assainissement collectif pour l'exercice 2022,

VU la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2022/135 du 23 février 2022 modifiée relative aux autorisations de programme et crédits de paiement du budget annexe primitif pour la gestion du service d'assainissement collectif pour l'exercice 2022,

VU la délibération du conseil municipal n° 2022/580 du 14 juin 2022 portant affectation du résultat de l'exercice 2021 du budget annexe de la gestion du service d'assainissement collectif,

VU le compte administratif du budget annexe de la gestion du service d'assainissement collectif pour l'exercice 2022,

VU le compte de gestion du trésorier de la province Sud du budget annexe de la gestion du service d'assainissement collectif pour l'exercice 2022,

VU l'avis émis par le conseil d'exploitation de la régie chargée de la gestion du service d'assainissement collectif en sa séance du 24 mai 2023,

VU la note explicative de synthèse n° 2023/55 du 17 mai 2023,

La commission du budget et des finances entendue en séance du 24 mai 2023,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} /

A la clôture de l'exercice 2022, sont approuvées la situation des autorisations de programme et la répartition des crédits de paiement correspondants, votés au titre des opérations pluriannuelles d'investissement du budget annexe de la gestion du service d'assainissement collectif de la ville de Nouméa, telles que récapitulés dans les tableaux ci-après :

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° et intitulé des AP	Coût prévisionnel de l'AP	Répartition des crédits de paiement				
		Antérieurs	2022	2023	>2023	RAF
61-2015-1 : EQUIPEMENTS D'ASSAINISSEMENT 2015 (6101Z15A)	1 287 019 959	866 954 772	29 096 948	7 068 275	0	383 899 964
61-2017-2 : PROGRAMME D'EQUIPEMENT ASSAINISSEMENT N°1 (6101Z17A)	1 317 000 000	802 538 813	100 566 855	59 315 413	40 000 000	314 578 919
61-2017-3 : EXTENSION DE LA STEP DE YAHOUÉ (6124Z17)	978 500 000	542 854 117	77 782 995	126 428 669	0	231 434 219
61-2020-2 : EQUIPEMENTS D'ASSAINISSEMENT 2020 (6101Z20A)	582 661 180	173 659 164	151 860 064	179 627 978	75 896 672	1 617 302

ARTICLE 2 /

Le délai de recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 3 /

Le président de séance est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au commissaire délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie électronique.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE - 8 JUIN 2023

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE - 9 JUIN 2023

Le secrétaire de séance,



Kimberley BARONI

Le président de séance



Jean-Pierre DELRIE
1^{er} adjoint au Maire
chargé de la coordination municipale,
des ressources humaines, de l'action éducative,
de l'insertion et de la prévention de la délinquance

DESTINATAIRES :
SUBD. ADMINIS. SUD - 1
D.F. (dont T.P.S.) - 2
MISE EN LIGNE - 1

Mis en ligne le :

12 JUIN 2023